

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 14 janvier 2014 liant la Communauté d'Agglomération Seine Eure (**CASE**) et l'Etablissement Public,
- VU** les estimations en date du 09 janvier 2019 réalisées par France Domaine,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

De réduire, à la demande de la **Communauté d'Agglomération Seine Eure** (Eure), le périmètre d'intervention initialement pris en charge, tenant compte des acquisitions déjà réalisées.

Les immeubles concernés par ce nouveau périmètre sont les suivants :

Commune de LOUVIERS

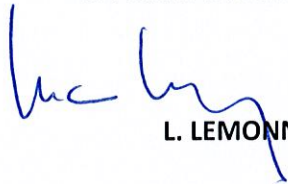
Section	Numéro	Superficie (m ²)	Adresse
AT	167	354	6 IMPASSE DES PRÈS
AT	170	388	12 IMPASSE DES PRÈS
AT	171	420	14 IMPASSE DES PRÈS
AT	283	203	IMPASSE DES PRÈS
AV	1	1 472	RUE DU CANAL
AV	5	5 198	9005 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE
AV	21	1 130	34 CHEMIN DU VEXIN
AV	158	665	32B PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE
AV	159	1 031	32 RUE DE LA GARE
AV	177	406	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE
AV	184	26 284	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE
AV	239	6 741	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE
TOTAL		44 292	

Cette intervention a pour objet, la restructuration du secteur de la gare dans le cadre de l'aménagement d'un éco quartier.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est majorée de 2 202 000 € pour être fixée à **4 907 000 € (Compte 924 424 - CASE "Louviers- Eco quartier de la gare")**.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,



L. LEMONNIER

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le **18 MARS 2019**
La Préfète,

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT